

En ligne tous les mercredis

22 octobre 2014

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [Macron propose "un New Deal européen"](#)
- [Fitch envisage d'abaisser la note de la France](#)
- [Gattaz réclame "l'abrogation pure et simple" du compte pénibilité](#)
- [Assurance chômage : le Medef propose de rouvrir les négociations](#)
- [52 % des éditeurs de logiciels français ont prévu d'embaucher d'ici la fin de l'année](#)
- [Pas de généralisation du contrôle des chômeurs avant fin mars 2015](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

- [Allocations familiales modulées selon le revenu à partir de 2015](#)
- [Modulation des allocs : Valls se réjouit d'"une mesure de justice"](#)
- [Tollé après l'annonce de la modulation des allocations familiales](#)
- [Ces Français qui tentent de quitter la Sécurité sociale](#)
- [Appel à la grève des médecins généralistes du 24 au 31 décembre](#)

**FISCALITE**

- [Impôt sur le revenu : la suppression de la première tranche votée](#)
- [La taxe foncière a grimpé de 21,26 % en cinq ans](#)
- [L'Union européenne enterre le secret bancaire](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Ikea poursuit ses investissements et prévoit d'ouvrir un magasin dans Paris](#)
- [Bouygues signe un gros contrat autoroutier en Australie](#)
- [VTC : la société Uber condamnée à 100 000 € d'amende](#)

**OPINIONS/VIE POLITIQUE**

- [Xavier Bertrand milite pour un contrat de travail unique](#)
- [Thierry Lepaon \(CGT\) réagit à l'actualité : les demandes de M. Gattaz, la](#)

défense de la protection sociale, la réglementation sur les autocars

- [Hollande : "rythme accéléré" pour les réformes](#)

**LIVRES/REVUES DIVERSES**

- [Les 69 ans de la Sécu : "Programme du Conseil national de la résistance" du 15 mars 1944](#)

**DERNIERES MINUTES**

- [Croissance en Europe : Paris et Berlin trouvent un accord sur l'investissement](#)
- [Les députés adoptent la hausse du gazole pour les poids lourds](#)
- [Budget 2015 : le gouvernement reporte tous les votes](#)
- [Décès du PDG de Total](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● **Macron propose "un New Deal européen"**

Le 16/10/14, **M. Macron**, ministre de l'Economie, a présenté en Conseil des ministres une partie des mesures prévues dans son projet de loi « *pour l'activité et l'égalité des chances économiques* ». **M. Macron** : « *La France a trois maladies : la défiance, la complexité et les corporatismes. Il y a une solution pour chacune de ces trois maladies : faire confiance, simplifier massivement et retrouver le sens de l'intérêt général. [...] Ce ne sera pas un texte contre une profession, contre un secteur. [...] Cette loi comportera trois axes : libérer, investir et travailler* ». **Les mesures :**

**01)- Les professions réglementées.** **M. Macron** : « *Les pharmaciens et les professionnels du droit seront autorisés à ouvrir le capital de leurs sociétés, mais uniquement à d'autres membres de leur profession. Il ne s'agit pas de financiariser [le secteur]* ». L'ouverture du capital à des groupes financiers était l'une des craintes des professions réglementées. Ces dernières restent cependant attentives. **L'Union nationale des professions libérales (Unapl)** : « *Les contours du futur projet de loi restent flous et, aussi longtemps qu'aucun texte ne circulera pour étayer une discussion saine et transparente, la méfiance reste à l'ordre du jour. [...] Plus que jamais, l'Unapl demande aux professionnels libéraux de rester mobilisés et de se tenir prêts à agir car le sujet des professions réglementées ne fait que commencer et il est trop grave pour être limité à de la communication gouvernementale. [L'Unapl regrette que le ministre de l'Economie Emmanuel Macron n'a] même pas pris la peine d'attendre que les travaux de discussion engagés avec les professions aient abouti pour conclure et communiquer, témoignant ainsi d'un certain mépris. [Le ministre] semble avoir renoncé à l'ouverture du capital des SEL (sociétés libérales, Ndlr) aux groupes financiers, pour la limiter aux professionnels entre eux* ».

**02)- Suppression des contraintes pesant sur le secteur des transports par autocar.** L'objectif du projet de loi vise à « *libérer* » ce secteur soumis à un régime d'autorisation qualifié de « *drastique* » par Bercy. En effet, « *pour ne pas faire concurrence aux bus des conseils généraux ou régionaux* », les sociétés privées doivent se développer à l'international et ont interdiction de faire plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en France.

**03)- Le travail le dimanche.** **M. Macron** désire élargir les dérogations. **Le but ?** Qu'un plus grand nombre de commerces puissent ouvrir le dimanche. **Plus particulièrement ciblés :** les commerces (petits et grands magasins) situés dans les « *zones touristiques à fort potentiel économique* ». **M. Macron** entend proposer cinq dimanches travaillés au moins et jusqu'à douze par an. **Trois conditions à cela :** « *volontariat, accord majoritaire et compensation de salaire* ».

**04)- Les autoroutes.** **M. Macron** veut une meilleure régulation des concessions attribuées aux sociétés privées dans le but de faire évoluer les tarifs des péages et les montants investis par ces sociétés. C'était une recommandation de l'autorité de la concurrence, qui avait constaté, mi-septembre, que la rentabilité de ces sociétés concessionnaires était « *exceptionnelle* » et avait estimé qu'une meilleure régulation du secteur était « *nécessaire* ».

**05)- Les cessions d'actifs.** **M. Macron** : « *[C'est le] moment de se battre pour un New Deal européen [...] la France se rénove : l'Europe fait un plan de relance pour l'investissement* ». Comme l'avait annoncé **M. Sapin**, ministre des Finances, **M. Macron** a confirmé que l'Etat allait céder en 2015 bien plus d'actifs que les 4 milliards d'euros minimum inscrits au projet de budget 2015 et qui doivent être affectés au désendettement. **M. Macron** : « *[L'Etat contribuera à l'effort en cédant des actifs] avec un objectif situé entre 5 et 6 milliards d'euros dans les dix-huit prochains mois* ». S'il n'a pas précisé quelles seraient les entreprises concernées, parmi les 74 où l'Etat possède des participations (pour une valeur estimée de 110 milliards d'euros), il a tenu toutefois à préciser que « *la volonté du gouvernement n'est pas d'aller vers la privatisation d'EDF* ».

[Retour au sommaire](#)

[http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0203860956002-defiance-complexite-et-corporatismes-sont-les-trois-maladies-de-la-france-selon-macron-1053943.php?BCtloYAFKpXKcfdG.99&xtor=EPR-8-\[18 heures\]-20141015-\[Prov\\_\]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0203860956002-defiance-complexite-et-corporatismes-sont-les-trois-maladies-de-la-france-selon-macron-1053943.php?BCtloYAFKpXKcfdG.99&xtor=EPR-8-[18 heures]-20141015-[Prov_]-1413980@2)  
(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 15/10/2014, avec Agences)

### ● Fitch envisage d'abaisser la note de la France

Le 14/10/14, l'agence de notation **Fitch** a déclaré qu'elle pourrait prochainement abaisser la note de la France d'un cran. Elle vient en effet de placer le pays sous surveillance négative. Rappelons que la note actuelle attribuée par Fitch à l'Hexagone est AA+. L'agence a précisé qu'elle rendrait sa décision le 12 décembre. **Les raisons d'une telle mise en garde ?** Le manque de maîtrise de la dette publique, la réaction de la Commission européenne et les conséquences qu'en tirera le gouvernement. **La position des autres agences de notation ?** **Standard and Poor's** a averti la France, le 10/10/14, qu'elle pourrait, elle aussi, abaisser la note du pays (actuellement AA), si ce dernier « *n'entreprendait pas des réformes vigoureuses ou se retrouvait prise dans la nasse de la déflation* ». Quant à **Moody's**, si elle a maintenu sa note mi-septembre (AA1), elle a affirmé qu'une dégradation était de l'ordre du possible.

[http://www.lepoint.fr/economie/fitch-envisage-d-abaisser-la-note-de-la-france-14-10-2014-1872466\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinal\]-20141015](http://www.lepoint.fr/economie/fitch-envisage-d-abaisser-la-note-de-la-france-14-10-2014-1872466_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinal]-20141015)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 15/10/2014)

### ● Gattaz réclame "l'abrogation pure et simple" du compte pénibilité

Le 14/10/14, **M. Gattaz**, président du Medef, a demandé « *l'abrogation pure et simple* » du compte pénibilité. **Motif ?** Selon lui, le dispositif est « *inapplicable* » et « *anxiogène* » pour les entrepreneurs. Cela reviendra aussi à « *augmenter le coût du travail* » : « *[Les décrets sont] très difficiles à mettre en place, inapplicables et anxiogènes, [en particulier dans les PME]* ». **M. Gattaz** a également souhaité que le gouvernement rouvre le dossier des retraites. Pour lui, la réforme de janvier 2014 est « *une non-réforme* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/gattaz-reclame-l-abrogation-pure-et-simple-du-compte-penibilite-14-10-2014-1872226\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141014](http://www.lepoint.fr/economie/gattaz-reclame-l-abrogation-pure-et-simple-du-compte-penibilite-14-10-2014-1872226_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141014)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 14/10/2014, source AFP)

### ● Assurance chômage : le Medef propose de rouvrir les négociations

Pour le Medef, l'accord de juin est insuffisant. **M. Gattaz** : « *Pendant des mois, tout le gouvernement, y compris le président de la république, nous a expliqué qu'il n'y avait rien à négocier sur l'Assurance chômage. On a quand même négocié quelque chose qui est imparfait, on a signé oui, mais nous ne sommes pas fiers de cette négociation. Elle est insuffisante* ». Outre l'abrogation du compte pénibilité, le Medef désire l'abrogation des articles 19 et 20 de la loi Hamon, qui prévoit l'information obligatoire des salariés dans les entreprises de moins de 50 personnes en cas de cession. Le Medef craint une complexité administrative qui pourrait gêner les ventes. **M. Gattaz** : « *On n'en peut plus de passer des centaines d'heures à faire du lobbying. Il faut que le gouvernement ait le courage de dire qu'il s'est trompé* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/0203857152103-assurance-chomage-le-medef-propose-de-rouvrir-la-negociation-1053465.php>

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 14/10/2014, Marie Bellan)

### ● 52 % des éditeurs de logiciels français ont prévu d'embaucher d'ici la fin de l'année

D'après le dernier baromètre de l'innovation d'octobre 2014, réalisé par BVA pour le Syntec numérique, en partenariat avec l'Usine Digitale, les éditeurs de logiciels français ne se laissent pas abattre par un contexte économique morose. En effet, 52 % des 67 entreprises interrogées ont prévu d'embaucher cette année, et 72 % vont investir dans les trois mois à venir.

<http://www.usine-digitale.fr/article/52-des-editeurs-de-logiciels-francais-ont-prevu-d-embaucher-d-ici-la-fin-de-l-annee.N291216>

(Source : [www.usine-digitale.fr](http://www.usine-digitale.fr) du 14/10/2014, Lélia de Matharel)

[Retour au sommaire](#)

### ● Pas de généralisation du contrôle des chômeurs avant fin mars 2015

Depuis juin 2013, Pôle Emploi a expérimenté des « *équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi* » dans quatre régions : Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Franche-Comté. Les résultats ont été présentés le 15/10/14 au Conseil d'administration. **Jean Bassères**, directeur général de Pôle emploi : « *On se donne jusqu'à*

la fin du premier trimestre 2015 pour prendre une décision [sur une éventuelle généralisation du dispositif] ». Une échéance qui permet à la question d'être traitée lors de la renégociation de la convention tripartite Pôle emploi-Unedic-État, qui doit fixer le cadre général de l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour la période 2015-2017. **M. Bassères** : « On a bon espoir de la négocier d'ici la fin de l'année. Plein de questions de nature technique [se posent] : Quels moyens mobiliser ? Quel modèle de contrôle privilégier : aléatoire, ciblé ou laisser le choix aux régions ? Quelle relation entre l'équipe de contrôle et le conseiller référent ? ». L'expérimentation, variant selon les régions tests, a donné des résultats hétérogènes. Durée de l'expérimentation : de juin 2013 à fin mars 2014. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les contrôles étaient aléatoires ; le taux de radiations qui en a résulté est de 8 %. En Franche-Comté, les contrôles ciblaient les chômeurs exerçant des métiers en tension ou ayant bénéficié de formations, le taux de radiation est de 35 %. En Poitou-Charentes, les contrôles étaient mixtes ; le taux de radiation est de 15 %. La Haute-Normandie n'est finalement pas prise en compte, car elle a changé de protocole en cours d'expérimentation. On notera qu'entre 62 % et 71 % des demandeurs d'emploi radiés se sont immédiatement réinscrits. **M. Bassères** : « Il faut être très prudent sur l'interprétation de ces chiffres. [...] Ce n'est pas une analyse à vertu scientifique, elle n'a pas prétention de représentativité statistique ». **Le Point** : « Selon lui, l'objectif de l'expérimentation n'était pas d'évaluer le nombre de demandeurs ne cherchant pas d'emploi ni d'en déterminer les raisons, mais d'évaluer l'impact d'une dissociation du contrôle et de l'accompagnement des chômeurs ». L'une des difficultés actuelles est qu'un même conseiller prend en charge les deux activités, « ce qui rend son travail difficile », dixit M. Bassères. Toujours d'après lui, le dispositif testé a été « bien accueilli » par le personnel de Pôle emploi.

[http://www.lepoint.fr/economie/pas-de-generalisation-du-controle-des-chomeurs-avant-fin-mars-2015-15-10-2014-1872744\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20141016](http://www.lepoint.fr/economie/pas-de-generalisation-du-controle-des-chomeurs-avant-fin-mars-2015-15-10-2014-1872744_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20141016)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 16/10/2014, source AFP)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Allocations familiales modulées selon le revenu à partir de 2015

Le 16/10/14, **Marie-Françoise Clergeau**, rapporteure pour la partie famille du budget de la Sécurité sociale, a annoncé à l'AFP que les allocations familiales seront modulées selon le revenu à partir de 2015 : « Les allocations de base seront divisées par deux à partir de 6 000 euros de revenus pour le foyer, et par quatre à partir de 8 000 euros ». De leur côté, des députés socialistes ont déclaré que la prime à la naissance ne sera pas diminuée comme prévu initialement.

[http://actu.orange.fr/une/allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-a-partir-de-2015-afp-s\\_CNT000005dqBW.html](http://actu.orange.fr/une/allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-a-partir-de-2015-afp-s_CNT000005dqBW.html)

(Source : <http://actu-orange.fr> du 16/10/2014, avec AFP)

### ● Modulation des allocs : Valls se réjouit d'"une mesure de justice"

Le 16/10/14, le premier ministre, **M. Valls**, s'est réjoui de la modulation des allocations familiales, une mesure qu'il a qualifié de « mesure de justice » : « Le premier ministre se félicite [de cette mesure], à la fois pour la méthode, car c'est comme cela que l'on veut travailler avec le groupe socialiste et à la fois sur le fond, parce que cette mesure de modulation est une mesure de justice qui va concerner 13 % des familles qui perçoivent des allocations familiales ».

[http://www.liberation.fr/societe/2014/10/16/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-des-2015\\_1123365?xtor=EPR-450206&utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=quot](http://www.liberation.fr/societe/2014/10/16/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-des-2015_1123365?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

(Source : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 16/10/2014)

[Retour au sommaire](#)

### ● Tollé après l'annonce de la modulation des allocations familiales

- **Christian Paul et Fanélie Carrey-Conte**, députés PS frondeurs : « [Cette annonce] pourra apparaître louable à celles et ceux qui ressentaient les injustices fortes que contenait le projet de réduire les prestations pour les familles. Cette recherche de la solution la moins injuste, qui, il est vrai, permet de ne pas toucher à la prime de naissance ou à la majoration à

14 ans, sera présentée comme une avancée. [...] Mais pouvons-nous convertir en victoire politique une décision qui vient après deux semaines qui ont installé sans retour dans le pays l'idée que les prestations familiales allaient baisser ? Peut-on oublier que cette "victoire" vise essentiellement à effacer une faute, l'augmentation des économies consacrées à la branche famille (700 millions d'euros en 2015) ? ». Les deux députés ont dénoncé une réforme gouvernementale de la politique familiale élaborée « dans l'urgence et l'improvisation, et à partir de la seule porte d'entrée des économies ». Sur le fond, ils ont aussi dénoncé ce choix de moduler les allocations familiales en fonction des revenus : « Certes, on va accroître le caractère redistributif, mais on va fixer des effets de seuils avec des familles de situations proches, qui ne percevront pas le même montant d'allocations familiales. Plus grave, le risque est réel de porter atteinte à l'adhésion de tous à l'Etat social, c'est une brèche ouverte pour l'affaiblissement des protections collectives, en premier lieu à la Sécurité sociale. [...] Pourquoi serait-il inévitable de demander des efforts accrus aux Français au titre de la politique familiale ? D'autres choix sont possibles, en réorientant par exemple les aides aux entreprises ».

- **L'Union des familles en Europe** a dénoncé « l'ouverture de la boîte de Pandore » : « Ne nous faisons pas d'illusions : une fois le principe des conditions de ressources adopté, il est très facile pour les gouvernements de baisser progressivement ce plafond ». L'Union craint « qu'un jour, le plafond tombe sur la tête de la majorité des Français ».

- **L'association Familles Rurales** considère que le gouvernement met « fin à l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale ».

- **L'Unaf** (Union nationale des associations familiales) estime que cette modulation est « impensable [et] impossible ».

- **Jean-Frédéric Poisson (UMP)** : « [C'est une] trahison [du] pacte national sur la politique familiale ».

- **Alain Juppé (UMP)** : « En France depuis un demi-siècle, nous avons une politique familiale qui marche, qui a donné de bons résultats ». La preuve, selon lui ? Une natalité « qui est à peu près le double de celle des pays européens », très supérieure notamment à celle de l'Allemagne « qui n'a pas réussi sa politique familiale, un élément de faiblesse considérable pour elle ». M. Juppé a également cité le « taux d'activité des femmes » en France, supérieur à la moyenne européenne. Pour lui, depuis 2012, on a passé le rabot sur la politique familiale, « une première fois avec un abaissement du plafond du quotient familial, [puis avec] la taxation du supplément de retraite attribué aux familles ayant élevé plusieurs enfants ». **M. Juppé** : « On nous annonce dans le budget de l'an prochain un nouveau coup de rabot de 700 millions d'euros, ce qui est considérable, et risque de démanteler cette politique familiale ». M. Juppé voit dans cette décision un signe de « l'amateurisme [et de la] cacophonie [du gouvernement] ». Visé au premier chef, François Hollande qui, dixit **M. Juppé**, « la semaine dernière dit "on ne touchera pas à l'universalité des prestations familiales", et huit jours plus tard les députés socialistes font voter un amendement qui met sous condition de ressources les prestations familiales... [C'est une] démonstration de l'incapacité de ceux qui nous gouvernent à mener à bien des réformes claires et bien préparées ».

- **Pierre Laurent (PCF)** : « [Le gouvernement] met le doigt dans un engrenage très dangereux ».

- **Marine Le Pen (FN)** préfère « qu'on arrête de verser des allocations familiales aux étrangers plutôt que de les baisser aux Français ».

- **Force Ouvrière** juge que le gouvernement fait le choix de « l'austérité contre l'universalité ».

- **La CFTC** a déclaré ne pouvoir « accepter » cette remise en cause du « principe fondateur d'universalité ».

- **Thierry Lepaon (CGT)** a estimé que cette modulation est « contraire à l'esprit même de la Sécurité sociale ».

[Retour au sommaire](#)

- **Nb** : Les derniers sondages en date avançaient, eux, que huit Français sur dix étaient favorables à la modulation.

[http://www.liberation.fr/societe/2014/10/16/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-des-2015-1123365?xtor=EPR-450206&utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=quot](http://www.liberation.fr/societe/2014/10/16/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-des-2015-1123365?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)  
[http://www.lepoint.fr/economie/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-a-partir-de-2015-16-10-2014-1873154\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20141017](http://www.lepoint.fr/economie/les-allocations-familiales-modulees-selon-le-revenu-a-partir-de-2015-16-10-2014-1873154_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20141017)  
[http://www.challenges.fr/france/20141019.CHA9171/alain-juppe-deploire-les-atteintes-portees-a-la-politique-familiale.html?cm\\_mmc=EMV-\\_-CHA-\\_-20141020\\_NLCHAACU10H-\\_-alain-juppe-deploire-les-atteintes-portees-a-la-politique-familiale#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141020](http://www.challenges.fr/france/20141019.CHA9171/alain-juppe-deploire-les-atteintes-portees-a-la-politique-familiale.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141020_NLCHAACU10H-_-alain-juppe-deploire-les-atteintes-portees-a-la-politique-familiale#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141020)  
(Sources : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 16/10/2014, [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 16/10/2014, [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/10/2014)

### ● Ces Français qui tentent de quitter la Sécurité sociale

L'information est parue la semaine dernière dans divers médias, dont le journal anglais **The Telegraph** : un nombre accru de Français tenterait de quitter la Sécurité sociale, pour rejoindre une assurance privée européenne, « *moins chère et plus protectrice* », dicit **Le Figaro**. **Qui sont-ils ?** Généralement des groupements de travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, etc.). **Me Michel Ledoux**, spécialiste du droit de la Sécurité sociale : « *Il y a toujours eu ces guérilleros de l'assurance-maladie. [...] Ce type de mouvements existe depuis la création de la Sécurité sociale en 1945. Avec la crise, leurs revendications reviennent sur le devant de la scène* ». Deux collectifs ressortent plus particulièrement : Liberté sociale (créée en mai 2014) et le MLPS (Mouvement de la liberté pour la protection sociale, qui existe depuis 1991). **Que disent-ils ?** « *Quitter la Sécurité sociale française, c'est augmenter son pouvoir d'achat en toute légalité* ». **Leurs revendications ?** Selon eux, les cotisations sociales sont trop chères. Ils veulent pouvoir « *choisir une assurance moins chère et plus protectrice* ». **Jennifer Landry**, dermatologue, qui a opté pour une assurance anglaise, sur BFM TV : « *L'explosion des charges sociales mettait à mal mon activité. Pour la santé, y compris la CSG, [c'était] à peu près 40 000 euros de charges par an. Actuellement, je paie 3 500 euros par an pour être assurée à 150 % des tarifs de la Sécurité sociale, je n'ai plus besoin de complémentaire santé* ». **Comment procèdent-ils ?** Ils envoient un courrier de désaffiliation à la Sécurité sociale. S'enclenche alors une procédure de recouvrement de la part de cette dernière (lettre de relance, mise en demeure, contrainte, etc.) et un « *long bras de fer* ». **Combien seraient-ils ?** Les collectifs revendiquent 60 000 Français qui chercheraient à quitter la Sécu. **Christian Couturier**, secrétaire général de Liberté sociale : « *Depuis septembre, on a même une centaine de demandes par semaine* ». Les statistiques officielles, communiquées par le RSI (réseau social des indépendants), sont bien différentes. **Jean-Philippe Naudon**, directeur de mission au RSI, qui travaille depuis 18 mois sur le sujet au sein d'un observatoire spécialement créé pour traiter cette question : « *Au 30 septembre 2014, nous avons recensé 472 demandes de désaffiliation sur les 2,8 millions d'actifs que compte notre organisme* ». Sur ces 472 récalcitrants, 375 auraient cessé de payer leurs cotisations. **Est-ce légal ?** Pour les juristes cités par Le Figaro, non. Ceux qui le font se mettent hors la loi. **Me Ledoux** : « *On ne peut pas renoncer volontairement à la Sécurité sociale. [...] Cette affiliation est obligatoire. En y renonçant, on rompt le contrat de solidarité avec les Français* ». Il rappelle d'ailleurs que le droit européen va aussi dans ce sens. **Me Ledoux** : « *La Cour de justice européenne (CJUE) a validé à plusieurs reprises le fait que les États ont le droit d'obliger leurs citoyens à s'affilier à un régime de sécurité sociale* ». Les anti Sécurité sociale avancent, eux, des directives européennes (non précisées dans l'article), qui mettraient un terme au « *monopole de la Sécurité sociale* ». **M. Couturier**, de Liberté Sociale : « *La France refuse d'appliquer le droit européen, qui nous autorise à choisir notre système de protection* ». **Côté Sécu**, on rejette totalement ce type de discours, en mettant en garde les assurés : « *Ces mouvements propagent de fausses informations et instrumentalisent les arrêts de la CJUE [...] Les assurés sont donc appelés à la plus grande vigilance* » (cf. le communiqué en annexe de cet article).

[Retour au sommaire](#)

**Quels sont les risques encourus par ceux qui passeraient outre ?** La procédure se fait d'abord en trois temps : une lettre de relance, une mise en demeure, une contrainte. Après,

ceux qui persistent à ne pas payer s'exposent à des sanctions et pénalités financières et à des poursuites judiciaires. Cela se règle devant le TASS (tribunal des affaires de Sécurité sociale). **M. Naudon, du RSI**, précise qu'actuellement 75 travailleurs indépendants sont devant le TASS et 6 en cour d'appel : « *Mais nous ne sommes jamais encore allés au pénal. Pour l'instant, nous tentons de traiter ces affaires à l'amiable et de comprendre ces gens qui se font abuser par de beaux discours* ». Les collectifs qui incitent les gens à quitter la Sécu, eux, risquent aussi des sanctions : six mois de prison et/ou une amende de 15 000 euros.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/14/20002-20141014ARTFIG00198-ces-francais-qui-tentent-de-quitter-la-securite-sociale.php>

- **Communiqué de la Direction de la Sécurité sociale** : « *La Direction de la Sécurité sociale rappelle les obligations d'affiliation et de cotisation à la Sécurité sociale* » (29 octobre 2013) :

[http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/cp\\_monopoledss\\_oct2013.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/cp_monopoledss_oct2013.pdf)

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 14/10/2014, Caroline Piquet, [www.securite-sociale.fr](http://www.securite-sociale.fr) du 29/10/2013)

#### ● Appel à la grève des médecins généralistes du 24 au 31 décembre

Le 20/10/2014, l'**UNOF-CSMF**, la branche généraliste de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), appelle les médecins généralistes à se mettre en grève du 24 au 31 décembre pour protester contre le projet de loi santé et demander l'ouverture de négociations conventionnelles. **L'UNOF-CSMF** : « *Depuis des mois, se succèdent différentes mesures ignorant la réalité de la prise en charge globale et de qualité du patient par son médecin traitant* ». Parmi les mesures contestées : « *la mise en place d'un service territorial de santé au public dirigé par les ARS, la réalisation des vaccinations confiées aux pharmaciens, le blocage du tarif de la consultation à 23 euros depuis 2011, [la généralisation du tiers payant qui entraîne une] multiplication des contraintes administratives imposées au médecin généraliste* ». **L'UNOF-CSMF** : « *L'exaspération des médecins généralistes devient comparable à celle de 2002. [...] Mais contrairement à 2002, la situation est beaucoup plus grave, car c'est le cœur du métier de médecin généraliste qui est remis en cause* ». **MG-France**, le premier syndicat de la profession, appelle, lui, à une action identique le 6 janvier 2015. **Claude Leicher**, président de MG-France, est « *satisfait* » que l'UNOF-CSMF « *se mobilise également* ». Il appelle « *l'ensemble des syndicats à se mobiliser autour du problème de la médecine générale* ».

[http://actu.orange.fr/une/appele-a-la- greve-des-medecins-generalistes-du-24-au-31-decembre-afp-s\\_CNT0000005ft13.html](http://actu.orange.fr/une/appele-a-la- greve-des-medecins-generalistes-du-24-au-31-decembre-afp-s_CNT0000005ft13.html)

(Source : <http://actu.orange.fr> du 20/10/2014, AFP)

### FISCALITE

#### ● Impôt sur le revenu : la suppression de la première tranche votée

Le 16/10/14, les députés ont voté en première lecture la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu. La gauche, dans son ensemble, a voté pour cette mesure, l'UMP et l'UDI contre. Nombre de bénéficiaires : 6,1 millions de foyers. Le coût ? 3,2 milliards d'euros. **Le Point** : « *Si on ajoute cette réforme à la réduction d'impôt pour 2014 votée cet été, ce sont 9 millions de foyers fiscaux qui sont concernés (un quart des foyers français), dont trois millions deviendraient non imposés ou éviteraient d'entrer dans l'impôt sur le revenu* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/impot-sur-le-revenu-la-suppression-de-la-premiere-tranche-votee-16-10-2014-1872970\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141016](http://www.lepoint.fr/economie/impot-sur-le-revenu-la-suppression-de-la-premiere-tranche-votee-16-10-2014-1872970_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141016)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 16/10/2014, source AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La taxe foncière a grimpé de 21,26 % en cinq ans

Le 14/10/14, une enquête de l'UNPI (union nationale de la propriété immobilière) a indiqué que la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté en moyenne de 21,26 % en France entre 2008 et 2013. **Pourquoi ? L'Expansion** : « *Cette forte hausse sur cinq ans est en partie due à l'augmentation des taux d'impositions départementaux (+ 24,49 %) et communaux (+ 18,42 %), mais aussi à la progression de la valeur locative sur laquelle est calculé l'impôt. Entre 2008 et 2013, la majoration a été de 9,65 %* ». L'enquête montre qu'il existe de grandes disparités entre les villes. Paris a subi la plus forte hausse au niveau de la

part départementale, entre 2008 et 2013, avec une augmentation de 232 %. **Les trois villes au plus haut taux de taxe foncière** (département et bloc communal) : Amiens (55,87 %), Le Havre (54,36 %) et Grenoble (54 %). **L'Expansion** : « *Les taux d'imposition sont calculés sur la valeur locative des immeubles. L'étude rappelle "que ceux-ci sont déterminés au niveau local en fonction des caractéristiques des immeubles et notamment de leur situation géographique", ce qui explique les grandes disparités entre les communes* ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-taxe-fonciere-a-grimpe-de-21-26-en-cinq-ans-1611611.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 15/10/2014)

#### ● **L'Union européenne enterre le secret bancaire**

Le 14/10/14, les ministres de l'Economie et des Finances des 28 pays membres de l'Union européenne (UE) se sont réunis et ont trouvé un accord sur l'échange automatique des informations, portant ainsi un coup dur au secret bancaire. **Emer Traynor**, porte-parole du commissaire européen à la Fiscalité : « *Plus aucun citoyen ne pourra ouvrir un compte dans un Etat de l'Union en espérant cacher des revenus à ses autorités fiscales* ». Jusqu'à maintenant, la transparence était limitée à la déclaration des intérêts perçus sur les comptes d'épargne des non-résidents. Le Luxembourg et l'Autriche faisaient de la résistance en refusant d'aller plus loin. Le 14/10/14, ils ont finalement cédé. La mise en place des échanges automatiques d'information se fera en 2017, sauf pour l'Autriche qui a obtenu une dérogation jusqu'en 2018. D'après le journal Les Echos, la mesure devrait dépasser les frontières de l'UE. En effet, la Suisse et le Liechtenstein ont fait savoir qu'ils comptaient l'appliquer, en 2017 pour le Liechtenstein et en 2018 pour la Suisse.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20141015trib318f40c78/l-union-europeenne-enterre-le-secret-bancaire.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 15/10/2014)

### **LA VIE DES ENTREPRISES**

#### ● **Ikea poursuit ses investissements et prévoit d'ouvrir un magasin dans Paris**

Le groupe suédois Ikea a réalisé un chiffre d'affaires stable de 2,385 milliards d'euros. Il prévoit l'ouverture de dix nouveaux magasins en France d'ici à 2020. Actuellement, Ikea compte 30 établissements dans l'Hexagone. L'ouverture d'un magasin à Paris est à l'étude. Dans un premier temps, le groupe vise l'ouverture de sept magasins d'ici trois ans, ce qui entraînerait la création de 1 300 emplois, pour un montant total de 600 millions d'euros d'investissements.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/20141014tribafb2042ab/ikea-poursuit-ses-investissements-et-prevoit-d-ouvrir-un-magasin-dans-paris.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/10/2014)

#### ● **Bouygues signe un gros contrat autoroutier en Australie**

Le 15/10/14, Bouygues Construction Australia a annoncé avoir signé, dans le cadre d'un PPP (partenariat public-privé avec l'agence publique Linking Melbourne Authority), un contrat autoroutier pour environ 1,43 milliard d'euros dans le cadre du consortium East West Connect impliquant six sociétés et fonds d'investissement. Montant global de l'opération : 4,6 milliards d'euros. **L'objet du contrat ?** « *Financer, concevoir, réaliser et exploiter pendant 25 ans une nouvelle connexion autoroutière de 6,6 kilomètres dans le nord de Melbourne* ». L'Australie paraît réussir à Bouygues, qui a été désigné, en mars dernier, « *attributaire pressentie* » d'un contrat de 1,8 milliard d'euros pour la construction d'un double tunnel de 9 kilomètres dans la région de Sydney.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/20141015trib7ad229221/bouygues-signe-un-gros-contrat-autoroutier-en-australie.html>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 15/10/2014)

[Retour au sommaire](#)



### ● VTC : la société Uber condamnée à 100 000 € d'amende

Le 16/10/14, la société Uber, spécialiste des VTC (voitures de tourisme avec chauffeur) a été condamnée, par le tribunal correctionnel de Paris, à verser une amende de 100 000 €. **Motif ?** Avoir présenté comme du covoiturage ce qui est, en fait, une offre payante de transport de particuliers. Uber devra en outre diffuser sur ses deux sites français un avis expliquant sa condamnation, et devra avertir que les utilisateurs de l'offre incriminée, baptisée UberPOP, « *[risquent] eux-mêmes une condamnation pénale* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/vtc-la-societe-uber-condamnee-a-100-000-eur-d-amende-16-10-2014-4217723.php>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 16/10/2014)

### OPINIONS/VIE POLITIQUE

#### ● Xavier Bertrand milite pour un contrat de travail unique

Le 14/10/14, **Xavier Bertrand**, ancien ministre du Travail de Nicolas Sarkozy et candidat à la primaire à droite pour la présidentielle de 2017, a défendu la création d'un contrat de travail unique. **Le but ?** Eviter « *des millions de salariés de seconde zone* ». **M. Bertrand**, sur France Info : « *Le contrat unique permet d'éviter des millions de salariés pour ainsi dire de seconde zone vis-à-vis des banques. Quand vous êtes en CDD, pour vous loger, pour avoir la confiance d'un propriétaire, d'un banquier pour acheter une maison ou même acheter une voiture, bon courage. [...] Saluer Jean Tirole [prix Nobel d'économie 2014, Ndlr], c'est bien. S'en inspirer, c'est mieux. [...] Quand je l'ai proposée aux partenaires sociaux au niveau national, Medef en tête, on m'a envoyé promener. [...] Le dialogue social au niveau national, c'est le jeu de rôle permanent, au niveau local, ça peut marcher. Le politique doit maintenant prendre ses responsabilités* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/xavier-bertrand-milite-pour-un-contrat-de-travail-unique-14-10-2014-1872150\\_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141014](http://www.lepoint.fr/politique/xavier-bertrand-milite-pour-un-contrat-de-travail-unique-14-10-2014-1872150_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141014)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 14/10/2014)

#### ● Thierry Lepaon (CGT) réagit à l'actualité : les demandes de M. Gattaz, la défense de la protection sociale, la réglementation sur les autocars

Le 15/10/14, **M. Lepaon**, secrétaire général de la CGT, s'est exprimé sur France 2.

Trois sujets au menu :

**01)- Le projet du gouvernement de favoriser le transport en autocar. M. Lepaon :** « *On va avoir trois sortes de Français : ceux qui en auront les moyens pour aller à Marseille et prendront l'avion, ceux qui auront un peu moins d'argent et prendront le train et les pauvres qui prendront le bus. Voilà le monde dans lequel on veut nous installer. Tout est remis à plat par ce gouvernement à la demande du Medef, pour remettre en cause les conditions sociales, et y compris maintenant les conditions de transport* ».

**02)- La demande de réouverture du débat sur l'assurance chômage par M. Gattaz,** président du Medef : « *Tous les jours, Pierre Gattaz nous fait l'honneur de remettre un sujet sur la table. [...] 2016, c'est la date de la renégociation [de la convention de l'assurance chômage]* ».

**03)- La défense de la protection sociale. M. Lepaon** a annoncé « *un grand meeting à Paris* » et « *142 rassemblements* » le 16/10/14 : « *Nous avons jugé utile d'appeler les salariés à se mobiliser. [...] La branche famille et la branche maladie vont être touchées. Il y a une véritable remise en cause de la protection sociale. [La mobilisation vise à] donner aux salariés des éléments de compréhension, car les Français et les Françaises ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés par ce gouvernement* ». Il a ensuite regretté que son syndicat soit seul à appeler à cette mobilisation : « *Nous avons entamé une série de discussions avec nos homologues pour essayer de créer un rapport de force plus fort* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/l-autocar-sera-reserve-aux-pauvres-selon-la-cgt-15-10-2014-1872590\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20141015](http://www.lepoint.fr/economie/l-autocar-sera-reserve-aux-pauvres-selon-la-cgt-15-10-2014-1872590_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20141015)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 15/10/2014)

[Retour au sommaire](#)

### ● Hollande : "rythme accéléré" pour les réformes

Le 19/10/14, lors d'une réunion à l'Élysée sur le thème de "l'attractivité de la France", en présence notamment du premier ministre, Manuel Valls, du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, et de patrons de grandes entreprises, **M. Hollande** a répondu aux très vives critiques, formulées dans le JDD, par Mme Aubry (PS) contre sa politique économique ; Mme Aubry qui « partage les propositions » économiques des députés PS frondeurs, et est l'initiatrice d'un programme intitulé « Pour réussir » (voir l'intégralité du programme dans l'annexe de cet article). **M. Hollande** : « Les réformes se poursuivront à un rythme encore accéléré jusqu'à la fin [du quinquennat]. [...] Les réformes, elles sont continues, elles ont été engagées dès les premiers mois de mon quinquennat, et elles se poursuivront à un rythme encore accéléré jusqu'à la fin, parce que la France a besoin de réformes. [Il s'agit] non pas de réformer pour réformer mais de réformer pour créer davantage de richesse, davantage d'activités, davantage d'emplois et aussi pour attirer davantage d'investisseurs et davantage d'entreprises ». **M. Valls**, de son côté, a déclaré « avoir les nerfs solides » face aux critiques : « Nous n'allons pas nous arrêter au milieu du gué. On ne peut pas zigzaguer, changer tous les jours de position. Les entreprises ont besoin de lisibilité, de visibilité ». **M. Macron**, enfin, s'est déclaré « en désaccord avec l'analyse » de Martine Aubry et, par conséquent, avec « les conclusions qu'elle en tire ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/10/19/97002-20141019FILWWW00207-hollande-rythme-accelere-pour-les-reformes.php>

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/19/20002-20141019ARTFIG00068-les-propositions-de-martine-aubry-pour-relancer-l-economie.php>

- « Pour réussir », dans son intégralité :

<http://ensemble-reussir.fr/>

(Sources : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 19/10/2014, <http://ensemble.fr>)

### LIVRES/REVUES DIVERSES

#### ● Les 69 ans de la Sécu : "Programme du Conseil national de la résistance" du 15 mars 1944

La Sécurité sociale, créée par ordonnances, le 4 octobre 1945, fête cette année, et ce mois-ci, ses 69 ans. Peut-être une occasion de relire les principes fondateurs établis par le Conseil national de la résistance encore clandestin, puisque le 1<sup>er</sup> programme fut rédigé le 15 mars 1944, dans la France occupée. **Extraits** : « Il - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE. [...] Sur le plan social : [...] Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Citons deux personnages éminents : **Pierre Laroque**, nommé Directeur Général de la Sécurité sociale le 5 octobre 1944, et qui œuvra de manière essentielle dans la rédaction des ordonnances fondant et organisant la Sécurité sociale ; **Ambroise Croizat**, député PCF, ministre du Travail du général de Gaulle du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946, puis ministre du Travail et de la Sécurité sociale du 26 janvier au 16 décembre 1946. **L'ordonnance du 4 octobre 1945** : « art. 1<sup>er</sup> - Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

- Le texte du Comité national de la résistance dans son intégralité :

[http://fr.wikisource.org/wiki/Programme\\_du\\_Conseil\\_national\\_de\\_la\\_R%C3%A9sistance](http://fr.wikisource.org/wiki/Programme_du_Conseil_national_de_la_R%C3%A9sistance)

(Source : [www.wikisource.org](http://www.wikisource.org))

[Retour au sommaire](#)

### DERNIERES MINUTES

#### ● Croissance en Europe : Paris et Berlin trouvent un accord sur l'investissement

A l'issue d'un mini sommet, le 20/10/14, la France et l'Allemagne ont trouvé un accord sur l'investissement, dont le but est de donner un coup de fouet à l'économie européenne. **Wolfgang Schäuble**, ministre des Finances allemand : « Nous avons convenu d'élaborer d'ici le prochain Conseil économique et financier franco-allemand une proposition commune sur les possibilités d'investissement dans les deux pays et où nous exposerons notre vision

commune de l'Europe ». **M. Sapin**, ministre des Finances : « [La démarche franco-allemande doit] créer une dynamique qui soit utile à tous [en Europe] ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141020.OBS2631/paris-et-berlin-trouvent-un-accord-sur-l-investissement.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20141021\\_NLNOACTU08H- -croissance-paris-et-berlin-trouvent-un-accord-sur-l-investissement#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20141021](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141020.OBS2631/paris-et-berlin-trouvent-un-accord-sur-l-investissement.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20141021_NLNOACTU08H- -croissance-paris-et-berlin-trouvent-un-accord-sur-l-investissement#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20141021)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 20/14/2014)

#### ● Les députés adoptent la hausse du gazole pour les poids lourds

Dans la nuit du lundi 20 au mardi 21/10/14, les députés ont adopté la hausse de 4 centimes du gazole pour les poids lourds. Cette mesure est destinée à compenser l'abandon de l'écotaxe. Date d'entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

[http://www.liberation.fr/economie/2014/10/21/les-deputes-adoptent-la-hausse-de-4-centimes-du-gazole-pour-les-poids-lourds\\_1126171?xtor=EPR-450206&utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=quot](http://www.liberation.fr/economie/2014/10/21/les-deputes-adoptent-la-hausse-de-4-centimes-du-gazole-pour-les-poids-lourds_1126171?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

(Source : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 21/10/2014)

#### ● Budget 2015 : le gouvernement reporte tous les votes

Mis en minorité sur un vote, le gouvernement a décidé que les 300 amendements restant du projet de budget seront discutés, mais ne seront plus votés jusqu'à ce qu'il lève sa réserve.

**Challenges** : « Cela signifie que les amendements seront discutés mais ne seront plus votés jusqu'à ce que le gouvernement lève cette réserve, une fois qu'il sera sûr d'avoir assez de députés socialistes acquis à sa cause dans l'hémicycle ». **Jérôme Chartier (UMP)** : « On n'a jamais vu ça, que l'on puisse réserver sur le vote de plus de 300 amendements. Que l'on cherche à museler le Parlement, c'est inadmissible ». En réaction, l'UMP et l'UDI se sont unis et ont décidé de demander « une suspension de séance systématique à chaque amendement pour protester contre le Parlement bâillonné ». Le 21/10/14 au matin, les députés frondeurs PS ont décidé, eux, de s'abstenir collectivement lors du vote sur le projet de budget de l'Etat pour 2015.

[http://www.challenges.fr/economie/20141020.CHA9205/budget-2015-le-gouvernement-contraint-de-reporter-tous-les-votes.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20141021\\_NLCHA ACTU10H- -budget-2015-le-gouvernement-reporte-tous-les-votes#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141021](http://www.challenges.fr/economie/20141020.CHA9205/budget-2015-le-gouvernement-contraint-de-reporter-tous-les-votes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141021_NLCHA ACTU10H- -budget-2015-le-gouvernement-reporte-tous-les-votes#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141021)  
<http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20141021.AFP8826/budget-2015-abstention-collective-des-frondeurs-socialistes.html>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 21/10/2014, <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 21/10/2014)

#### ● Décès du PDG de Total

Le 20/10/14, **Christophe de Margerie**, PDG de Total, est décédé lors un accident d'avion. L'appareil a heurté une déneigeuse sur la piste de l'aéroport de Moscou, causant la mort de quatre personnes.

[http://www.liberation.fr/economie/2014/10/21/le-directeur-general-de-total-christophe-de-margerie-decede-dans-un-crash-d-avion-en-russie\\_1126111?xtor=EPR-450206&utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=quot](http://www.liberation.fr/economie/2014/10/21/le-directeur-general-de-total-christophe-de-margerie-decede-dans-un-crash-d-avion-en-russie_1126111?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot)

(Source : [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) du 21/10/2014)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)